

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 24 JUILLET 2014

Le 24 Juillet 2014 à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabien BOSSÉ, maire, à la suite de la convocation adressée lui-même, le 17 juillet 2014.

**Etaient présents** : M. Fabien BOSSE, Mme Anny PROD'HOMME, MM. Frédéric MONNIER, Patrick GOHIER, Mmes Karine VIGNERON, Marie-Annick ELUARD, Mme Suzanne BOISSEAU, MM. Samuel DELANOE, Louis PERRAULT.

**Conseiller excusé** : M. Stéphane CADEAU

**Conseillère absente** : Mme Virginie BERGUA

**A été nommée secrétaire de séance** : Mme Karine VIGNERON.

### DELIBERATIONS

#### **DEL-14-43- Rapport annuel 2013 « Service déchets et SPANC »**

Monsieur le maire présente au conseil municipal, le rapport annuel 2013 « service déchets » et le rapport annuel 2013 « SPANC » (service assainissement non collectif) de la Communauté de Communes de la Région Pouancé-Combrée,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

PREND ACTE de ces rapports.

#### **DEL-14-44 –Rapport annuel 2013 service assainissement collectif**

Conformément au décret n° 95-935 du 06 mai 1995, relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement, Monsieur le maire présente au conseil municipal le rapport annuel sur le service de l'assainissement de la commune, concernant l'exercice 2013,

Le conseil municipal, en ayant pris connaissance, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le rapport présenté par Monsieur le maire, sur le service de l'assainissement de la commune, pour l'exercice 2013.

#### **DEL-14-45 – Rapport annuel 2013 du S.I.A.E.P. du Segréen**

Monsieur le maire présente au conseil municipal, le rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public concernant l'alimentation en eau potable du SIAEP du Segréen,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

PREND ACTE de ce rapport et décide d'en mettre un exemplaire à la disposition du public au secrétariat de la commune.

**DEL-14-46 – Activité TAP – Fixation tarif**

Monsieur le maire propose au conseil municipal, de fixer le tarif des « TAP » temps d'activités périscolaires, mise en place le vendredi après-midi dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires,

Monsieur le maire informe le conseil municipal, que les TAP sont définis de la façon suivante le vendredi après-midi par alternance :

- 1 heure 30 pour les primaires
- 1 heure 30 pour les maternelles

Après discussion, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Fixe le tarif suivant pour les temps d'activités périscolaires, de la façon suivante :

- 0,50 Euros la demi-heure
- Les familles devront inscrire les enfants par période inter vacances, soit 5 périodes dans l'année scolaire (du 2 septembre au 18 octobre 2014, du 3 novembre au 20 décembre 2014, du 5 janvier au 7 février 2015, du 23 février au 11 avril 2015 et du 27 avril au 4 juillet 2015)
- La facture sera envoyée aux familles à chaque fin de période

**DEL-14-47 - Vente d'herbe sur pieds 2014**

Sur la proposition de Monsieur le maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de consentir, pour l'année 2014, une vente d'herbe sur pieds à :

- Monsieur Fabrice CREIGNOU, domicilié au lieu-dit « La Haute Chaudraie » 49520 Le Tremblay, sur les parcelles cadastrées section n° A n° 418 et 419, sur une surface de 40 a 05 ca, moyennant une indemnité annuelle de 53,85 Euros,

Cette indemnité sera payable en une seule fois, entre les mains du Receveur Municipal, percepteur à Pouancé.

**DEL-14-48 –Acceptation devis dans le cadre des temps d'activités périscolaires ( TAP)**

Monsieur le maire propose au conseil municipal, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, le devis suivant pour la mise en place des « TAP » le vendredi après-midi pendant la période scolaire 2014/2015, soit :

- L'école Buissonnière du Tremblay sur la base de 14 vendredi (de septembre à décembre 2014), soit un montant de 1.960 Euros, sur la base de 1 heure 30 pour les maternelles et 1 heures 30 pour les primaires chaque vendredi de TAP

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE le devis présenté par l'école Buissonnière du Tremblay pour un montant de 1.960 Euros,

ET AUTORISE le maire ou un adjoint en cas d'absence du maire à signer le devis présenté ci-dessus.

## **DIVERS**

### **DECISION DU MAIRE**

#### **DEC-14-09-Avenant bail location**

Vu la modification des noms bénéficiaires du bail au 9 rue de la Libération, la Commune de Le Tremblay louera à partir du 1<sup>er</sup> août 2014, le logement au 9 rue de la Libération à Monsieur Alain CHIPONT et Madame Andrée CHIPONT née DELAVAL.

#### **DEC-14-10-Révision de loyer**

De procéder à la revalorisation du loyer « commerce, « période triennale » révisable au 1<sup>er</sup> août 2014, suivant l'indice INSEE du coût de la construction du 1<sup>er</sup> trimestre 2014. L'indice de celui-ci ayant évolué de 1554,00 à 1648,00 soit une augmentation de 6,05%, du loyer concerné deviendra donc comme indiqué ci-après :

| <u>Adresse du logement</u> | <u>montant actuel</u> | <u>montant révisé</u> |                              |
|----------------------------|-----------------------|-----------------------|------------------------------|
| 2 rue du Coulais           | 220,25 €              | 233,57 €              | au 1 <sup>er</sup> août 2014 |
| « Commerce »               |                       |                       |                              |

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au 18 septembre 2014.

